

LOI ENERGIE CLIMAT

ART.29 – Communication sur la prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des OPC

GROUPAMA EURO CREDIT

Septembre 2025

Caractéristiques du fonds	Objectifs de gestion	Politiques ESG appliquées
<ul style="list-style-type: none"> • Encours au 31/03/2025 : 617 M€ • Classification SFDR : Article 8 • Classification AMF : autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Capital Euro Aggregate Crédit Corporate (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active, principalement sur des obligations libellées en Euros émises par des entreprises, qui répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). • Objectif de durabilité Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») des titres détenus en portefeuille. L'analyse de ces critères aboutit à une note ESG de 0 à 100, qui s'appuie sur différents indicateurs E, S et G. Dans cette optique, le produit financier met en œuvre une approche « Best-in-Universe » et procède également à l'exclusion de certaines valeurs en application de la politique ESG de Groupama AM et du règlement du Label ISR. En outre, le produit financier n'a pas désigné un indice de référence adapté aux caractéristiques ESG aux fins du Règlement SFDR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des risques de durabilité : <ul style="list-style-type: none"> - Politique énergies fossiles (Cf. la politique énergies fossiles de Groupama Asset Management) - Liste des grands risques ESG (Cf. Méthodologie ESG) - Politique d'exclusion sur les armes controversées (Cf. Politique d'exclusion Armes controversées) - Politique de vote et d'engagement (Disponible respectivement ici et ici) - Exclusions sectorielles et normatives du Label ISR <p>Tous les documents sont également disponibles sur Groupama AM Finance Durable (groupama-am.com)</p>
Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques
<p>Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'accord de Paris au travers de sa stratégie capital naturel qui s'articule autour de quatre leviers :</p> <ol style="list-style-type: none"> Mesurer les impacts Réduire les impacts <ul style="list-style-type: none"> - Objectif de sortie du charbon à 2030 – 2040 - Politique EFNC (basée sur les définitions utilisées par l'ONG Urgewald¹). Cf. La politique énergies fossiles de Groupama Asset Management - Intégration d'indicateurs environnementaux dans la méthodologie ESG. Cf. section Indicateurs ESG & environnementaux du rapport Art. 29 du fond. - Engagement et dialogue actionnarial récurrent avec les entreprises <ol style="list-style-type: none"> Financer les entreprises les mieux positionnées sur les enjeux environnementaux via : <ul style="list-style-type: none"> - Les obligations vertes - La contribution aux ODD de l'ONU Sensibiliser les clients et les collaborateurs 	<p>Groupama Asset Management axe sa stratégie biodiversité sur les 3 cibles de l'accord de Kunming-Montréal suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 8 : Réduire les impacts associés au changement climatique ; • Cible 15 : Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques ; • Cible 16 : Encourager les pratiques de consommation durable <p>Cf. section stratégie Capital naturel dédiée aux enjeux de climat et de biodiversité – Article 29</p> <p>Cette stratégie s'articule autour de quatre leviers :</p> <ol style="list-style-type: none"> Mesurer les impacts <ul style="list-style-type: none"> - Indicateur Corporate Biodiversity Footprint (CBF) - Impacts des portefeuilles (ENCORE) Réduire les impacts dans les portefeuilles <ul style="list-style-type: none"> - Intégration d'indicateurs biodiversité dans la note ESG - Suivi des controverses : Prise en compte dans la méthodologie de notation ESG - Engagement et dialogue actionnarial récurrent avec les entreprises Développement de l'offre de fonds <ul style="list-style-type: none"> 3. Financer les entreprises les mieux positionnées sur les enjeux environnementaux Sensibiliser les clients et les collaborateurs 	<p>Mise en place de critères d'exclusion pour mitiger les risques de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des controverses : prise en compte dans la méthodologie de notation ESG et dans le suivi des risques de durabilité selon la gravité de la controverse - Mise en place d'une politique d'exclusion du secteur du charbon, accessible ici, afin de diminuer l'exposition des investissements aux risques climatiques - Politique de non-réinvestissement dans le secteur des Energies Fossiles Non Conventionnelles (ENFC), accessible ici - Application des exigences défini dans le règlement du Label ISR <p>Cf. section Risques de Durabilité du rapport Art. 29 du fond</p>

Sommaire :

I/ INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE

- c) Politique ESG de Groupama Asset Management
- d) Communication ESG
- e) Adhésion de place

II/ INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

- a) Stratégie d'alignement
- b) Objectif quantitatif/ bas carbone
- c) Méthodologie d'évaluation d'alignement sur les Accords de Paris
- d) Quantification des résultats à l'aide d'indicateurs
- e) Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement
- f) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris non-conventionnels

III/ INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

- a) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- b) Respect de la Convention sur la diversité biologique

IV/ INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

- a) La liste des grands risques ESG
- b) Les risques physiques et de transition
- c) Les risques liés à la biodiversité

V/ Méthodologies

- a) Quantifier les risques en mesurant les impacts climatiques et les plans de transition
- b) Quantifier les risques en mesurant l'impact et la dépendance du portefeuille à la biodiversité
- c) Description de la méthodologie de notation ESG
- d) Qualité des données utilisées

VI/ INDICATEURS ESG DU FOND

I/ INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE

a) Politique ESG de Groupama Asset Management

Groupama Asset Management (Groupama AM), filiale du Groupe Groupama (le Groupe), est l'un des principaux acteurs français de la gestion d'actifs. Engagée de longue date sur le terrain de l'investissement durable, Groupama AM affirme ainsi sa conviction que la finance peut participer à changer le monde et à construire celui de demain, en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur de sa stratégie de gestion.

Grâce à la prise en compte des opportunités et risques de durabilité dans le processus d'investissement, Groupama AM se donne pour mission de générer une performance durable sur le long terme pour ses clients, bâtie sur les expertises et savoir-faire des collaborateurs.

b) Communication ESG

Groupama Asset Management produit de nombreux documents pour informer ses clients sur le niveau de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement de ses fonds. Les documents des fonds ouverts sont publiés sur la page finance durable et sur les pages produits de notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/finance-durable>

Nature	Contenu	Diffusion	Fréquence
Entité Groupama AM	Rapport de vote	Site internet	Annuelle
	Rapport d'engagement	Site internet	Annuelle
	Politique Energies fossiles	Site internet	-
	Politique de vote et d'engagement	Site internet	Annuelle
	Bilan engagement et votes	Site internet	Annuelle
	Détail des votes	Site internet	Annuelle
	Rapport sur les droits de vote aux assemblées générales	-	Annuelle
	Méthodologie ESG	Site internet	-
Fonds	Reporting	Site internet	Mensuelle
	Fiche produit	Site internet	Annuelle
	Inventaire	Site internet	Annuelle
	Rapport annuel	Site internet	Annuelle
	Code de transparence	Site internet	Annuelle
	Détail des votes (AG)	-	Annuelle
	Rapport d'engagement	Site internet	Annuelle
	Rapport Article 29	Site internet	Annuelle, si applicable
	Indicateurs ESG	Site internet	Annuelle
	Document de transparence ESG (article 10 du règlement SFDR)	Site internet	Annuelle
	Annexe ESG précontractuelle (Annexes II et III du règlement SFDR)	Site internet	-
	Annexe ESG périodique (Annexes IV et V du règlement SFDR)	Site internet	Annuelle
	Communication	Guide pédagogique de la finance durable	Site internet, livret
Newsletter		Site internet	Trimestrielle
Contenus pédagogiques (podcasts, interviews, outils interactifs...)		Site internet, réseaux sociaux, chaînes d'information	

Les documents règlementaires des fonds dédiés et des mandats sont mis à disposition de nos clients.

c) Adhésions de place

■ Labels :

Une partie des fonds ouverts gérés par Groupama Asset Management sont labellisés Label ISR.

Le Label ISR a pour objectif de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

■ Initiatives :

Initiative	Description de notre implication
 PRI Principles for Responsible Investment	Groupama AM a été un des signataires fondateurs des PRI en 2006 et participe aux travaux des PRI via différentes initiatives notamment sur le <u>Climate 100+</u>
 AFG	Groupama AM a présidé de 2015 à 2024 la Commission « investissement responsable » et continue à y participer. Groupama AM s'engage sur différentes thématiques telles que les labels, les réglementations de la finance durable, la gouvernance d'entreprise et la participation à des rédactions de guides
 INSTITUT DE FINANCE DURABLE	Au sein de cette association portée par « Paris Europlace » pour promouvoir la finance durable, Groupama AM participe à différents travaux notamment sur la biodiversité et l'impact
 SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES ANALYSTES FINANCIERS	Groupama AM participe à la commission extra-financière
 ORSE Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises	Groupama AM contribue depuis 2002 aux travaux du Club Finance de l'ORSE et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR
 FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	Groupama AM est membre du FIR et participe à ce titre à différents groupes de travail afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques ou politiques, acteurs économiques ou parties prenantes

III/ INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PREVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

a) Stratégie d'alignement

En tant qu'entité du Groupe, Groupama AM est engagée dans une stratégie d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris pour l'ensemble du portefeuille d'investissement assurantiel. À fin 2024, le périmètre des encours couverts représente 53 milliards d'euros, soit 51% de ses encours sous gestion. La gestion assurantienne de Groupama AM se caractérise par un horizon long terme et une approche cohérente avec un objectif d'alignement à horizon 2030.

La stratégie actuelle de décarbonation des portefeuilles se concentre sur la gestion assurantienne et sur les scopes 1 et 2.

Groupama AM cherche à élargir progressivement sa stratégie d'alignement sur les objectifs de l'accord de Paris à d'autres portefeuilles et au scope 3 d'émissions. Les limites rencontrées à ce stade sont de 2 ordres :

- **Pour les autres portefeuilles** : les **données disponibles** encore perfectibles sur certaines classes d'actifs et zones géographiques.
- **Pour le scope 3** : la **faible transparence des modèles des fournisseurs** de données et les modifications nombreuses qu'ils subissent ainsi que la faiblesse du nombre d'entreprises couvertes sur ce scope.

Les efforts d'amélioration de la qualité des données entrepris par Groupama AM depuis plusieurs années.

Par ailleurs, Groupama AM a mené un travail important cette année pour approfondir l'analyse de l'alignement des émetteurs en intégrant l'analyse des plans de transition.

Courant 2025, l'objectif est d'implémenter les nouveaux indicateurs pour évaluer les **plans de transition des entreprises** et leur cohérence avec les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris. Concrètement dans les fonds labélisés ISR, 15% minimum des émetteurs à forts enjeux climatiques devront avoir des plans alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris d'ici 2026.

Afin de réduire les impacts environnementaux de ses portefeuilles Groupama Asset Management agit à plusieurs niveaux :

- **Mesure de la performance climatique des portefeuilles** : intensité carbone, température implicite. Déploie des méthodologies d'analyse robustes et de politiques d'exclusion qui influent sur les décisions d'investissement. Les enjeux climatiques sont

ainsi pris en compte dans l'analyse environnementale des émetteurs à travers les indicateurs suivants : la part verte, la NEC, l'intensité carbone et l'indicateur d'alignement sur une trajectoire climatique inférieure à 2°. Pour autant le fonds ne s'est pas fixé d'objectif de réduction sur ces indicateurs.

- Fait évoluer régulièrement la politique énergie fossile pour limiter les impacts des investissements sur le réchauffement climatique :
 - Une politique charbon exigeante, mise en place en 2019 et régulièrement renforcée qui s'applique à l'ensemble de nos investissements ;
 - Des objectifs liés à la performance climatique pour les fonds labelisés ISR ;
 - En 2023, Groupama Asset Management a mis en œuvre une politique de non-réinvestissement des énergies fossiles non conventionnelles en raison des forts impacts environnementaux liés à l'eau, au climat, à la biodiversité et sur les communautés locales de ces combustibles et/ou de leurs techniques d'extraction.

- Prend en compte des enjeux environnementaux dans les décisions d'investissement des fonds :
 - Intègre les politiques d'exclusion et les critères de sélection sur les fonds articles 8 et 9 SFDR en fonction de leur notation ESG qui prend en compte les enjeux environnementaux.
 - Associe les règles de gestion strictes aux émetteurs identifiés en catégorie 2 et catégorie 3 de la liste des catégories Capital Naturel (périmètre : gestion assurantielle du Groupe Groupama).

b) Objectif quantitatif/ bas carbone :

Depuis 2022, une stratégie a été mise en place sur le périmètre de la gestion assurantielle du Groupe Groupama pour répondre aux objectifs de décarbonation du Groupe Groupama.

Groupama Asset Management contribue donc sur ce périmètre à l'objectif de réduction de 50% de l'intensité carbone (en tCO₂eq / M€ de chiffre d'affaires) du portefeuille actions et obligations d'entreprises (hors États et hors unités de compte ouvertes) entre 2021 et fin 2029 sur les scopes 1 et 2. Cette ambition s'est déjà traduite par une baisse de 60 % à fin 2024 de l'intensité carbone du portefeuille d'actions cotées et d'obligations privées.

En 2024, les émissions du portefeuille de gestion assurantielle (actions et obligations d'entreprise) ont baissé de 60% par rapport au niveau de fin 2021, passant de 170,8 tCO₂e/M€ de CA à 80 tCO₂e/M€ de CA.

L'indicateur intensité carbone est calculé et fourni par notre provider MSCI . Les données d'intensité carbone des émetteurs ne sont pas accessibles en libre-service et font l'objet d'une

mise à jour trimestrielle. Ces données font l'objet de nombreux contrôles qui visent à assurer sa bonne qualité avant intégration dans nos outils internes. Le risque de double comptage est une limite méthodologique qui relève de la qualité de la donnée que Groupama Asset Management adresse à ses providers de données afin de réduire ce biais et améliorer de manière constante la qualité des données.

Dans cette perspective, Groupama Asset Management travaille également à préciser la part de données estimées et de données réelles sur le total des encours gérés.

Pour poursuivre cette réduction des émissions, une étude a été menée sur les leviers de décarbonation supplémentaires :

- L'évolution de la politique d'investissement (niveau de rotation du portefeuille et de sélection des émetteurs à partir des filtres des catégories Capital- naturel) ; L'évolution du niveau de décarbonation du portefeuille à fin 2021 (en analysant les émetteurs les plus contributeurs à l'intensité carbone scope 1-2 du portefeuille) ; Le scénario de décarbonation suivi par l'économie à horizon 2030.

Groupama Asset Management ne prend pas en compte la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) dans la gestion de ses fonds.

c) Méthodologie d'évaluation d'alignement sur les Accords de Paris

Sur le périmètre des portefeuilles concernés, notre méthodologie d'évaluation de l'alignement des entreprises avec l'Accord de Paris est construite à horizon 2030 en s'appuyant sur une analyse en moyenne pondérée des données d'intensité carbone (en tCO₂e/M€) provenant d'Iceberg DataLab ainsi que leurs méthodes de calcul et hypothèses intégrées dans leur modélisation.

Le périmètre adopté en termes de couverture des émissions de gaz à effet de serre au sein de la chaîne de valeur prend en compte les scopes 1 et 2.

Ce travail permet à Groupama Asset Management de mesurer l'intensité carbone des investissements réalisés et établir un suivi de celle-ci dans le temps.

Conscient de sa capacité à améliorer certains aspects méthodologiques, Groupama Asset Management travaille à la mise en place d'une méthodologie d'analyse des plans de transition des entreprises. Les actions mises en place dans les portefeuilles seront décrites une fois la méthodologie finalisée et l'analyse des scénarios et de leur évolution effective. Ces travaux sont menés au sein de l'équipe Recherche.

d) Quantification des résultats à l'aide d'indicateurs

Groupama Asset Management utilise l'intensité carbone comme indicateur pour mesurer l'atteinte des objectifs d'alignement sur les Accords de Paris sur les encours concernés par cet objectif.

En complément, Groupama Asset Management utilise plusieurs autres indicateurs pour mesurer et suivre les impacts des investissements réalisés sur le climat :

- La NEC ;
- La part verte ;
- La température implicite ;
- Les indicateurs d'incidences négatives : PAI 1 à 6.

Ces indicateurs sont calculés au niveau des émetteurs et intégrés dans l'analyse ESG utilisée pour déterminer la note ESG des portefeuilles.

Ils sont également calculés et reportés au niveau des portefeuilles Article 8 et 9.

e) Rôle et usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Il est essentiel de mesurer les impacts des investissements pour pouvoir les réduire. Pour se faire Groupama Asset Management s'appuie sur la méthodologie d'analyse propriétaire afin d'identifier les entreprises qui sont les mieux positionnées face à la transition énergétique et écologique. Groupama Asset Management s'appuie également sur la politique d'engagement et la politique de vote pour les accompagner.

L'indicateur d'intensité carbone, utilisé pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris (sur le périmètre de la gestion assurantielle), est intégré à l'analyse environnementale réalisée sur chaque émetteur dans le cadre de la méthodologie d'analyse ESG propriétaire.

Les risques de durabilité suivis par Groupama Asset Management sont également appliqués et suivis pour atteindre les objectifs d'alignements avec l'Accord de Paris.

Ces risques de durabilité sont suivis au travers plusieurs listes et politiques, la liste des Grands Risques ESG, la politique Energies fossiles, les Catégories capital naturel et la politique d'exclusion armes controversées. Ces risques sont pris en compte dans les décisions de gestion à différents niveaux.

- **Liste des Grands Risques ESG** : Groupama AM s'est doté dès 2013 d'une liste des Grands risques ESG, afin de traiter des controverses constituant un risque pour la société de gestion. La définition des entreprises controversées intègre deux catégories :

- Les entreprises confrontées à un scandale important touchant leur métier ou leur savoir-faire et qui font face à des risques judiciaires importants (amende), à la remise en cause d'une partie de leur activité et à un risque de réputation. Si le scandale ne présente pas d'impact financier alors la controverse n'est pas retenue.
 - Les entreprises suivies par les analystes et dont la gouvernance est jugée défailante, ce qui implique un risque d'instabilité, de perte de confiance des investisseurs ou de valeur.
 - Ainsi les émetteurs risqués, selon les critères des sous-ensembles, sont exclus de l'univers d'investissement des portefeuilles de Groupama AM, et sont suivis par le comité risque de durabilité.
- **Politique Energies Fossiles** : Groupama AM a mis en place dès 2019 une **politique d'exclusion du secteur du charbon, étendue en 2023 aux énergies fossiles non conventionnelles pour renforcer la politique fossile**. L'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition du portefeuille aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition. Afin de limiter ces risques, une liste de valeurs est définie selon des critères précis et régulièrement revus.
 - **Catégories Capital naturel** : Elles concernent les secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs par notre méthodologie interne. La liste des secteurs concernés est définie à partir de plusieurs critères environnementaux. Ces critères font l'objet d'une revue régulière. Cette analyse aboutit à un classement des émetteurs en 3 catégories.
 - Catégorie 1 : Émetteurs favorablement positionnés au regard de la transition énergétique et écologique.
 - Catégorie 2 : Émetteurs dont le positionnement produit et la mise en œuvre des politiques climat sont peu convaincants en termes de cohérence.
 - Catégorie 3 : Émetteurs dont le positionnement pénalise la transition énergétique et écologique.
 - **Politique d'exclusion armes controversées** : Elle concerne les entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution d'armes controversées. Ces valeurs ne peuvent être investies.
- f) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris non-conventionnels**
- Politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures

Groupama Asset Management soutient l'Accord Paris au travers de l'application de sa politique énergies fossiles à l'ensemble des encours SFDR article 8 et 9.

Sur le charbon, la politique énergie fossile exclue :

- Entreprises dont le chiffre d'affaires ou le mix de production d'électricité repose à plus de 20% sur le charbon ;
- Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 millions de tonnes ;
- Entreprises dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW/an ;
- Entreprises qui prévoient de nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon.

Groupama a renforcé en 2024 sa politique de sortie du charbon thermique avec un abaissement des seuils absolus sur la production annuelle et les capacités installées :

- Réduction du seuil de production de 20MT à 10MT ;
- Réduction du seuil absolu de capacités installées de 10GW à 5GW.

Sur les énergies fossiles non conventionnelles, les entreprises dont la production annuelle pour chaque type d'EFNC représente plus de 20% (depuis 2024, précédemment le seuil était à 30%) de la production totale d'énergie ne peuvent être réinvesties, en raison des forts impacts environnementaux liés à l'eau, au climat, à la biodiversité et sur les communautés locales de ces combustibles et/ ou de leurs techniques d'extraction.

Notre approche s'applique sur l'ensemble des EFNC, et se base sur les définitions utilisées par l'ONG Urgewald. Notre politique couvre ainsi le pétrole et le gaz extraits par fracturation hydraulique, le gaz de houille, les sables bitumineux, le pétrole extra-lourd, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'arctique.

Groupama Asset Management exploite les données du Global Coal Exit List (GCEL) et du Global Oil and Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald pour mesurer son exposition aux charbon et énergies fossiles non conventionnelles et les secteurs GICS (Global Industry Classification Standard) sur l'exposition au pétrole et au gaz.

Groupama Asset Management s'est engagé à exclure totalement les entreprises du secteur exposées au charbon dont le siège social est situé dans un pays de l'Union Européenne et de l'OCDE d'ici 2030 et d'ici 2040 pour les entreprises dans le reste du monde.

Groupama Asset Management travaille à la mise en place d'une méthodologie d'analyse des plans de transition des entreprises. Les actions mises en place dans les portefeuilles seront décrites une fois la méthodologie finalisée et l'analyse des scénarios et de leur évolution effective.

■ Périmètre des encours couvert par ces politiques

Sur le périmètre des encours concerné par l'objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, la politique des énergies fossiles appliquée est celle du Groupe Groupama qui a pris les engagements suivants :

- Sortie définitive du charbon thermique des portefeuilles d'investissement d'ici 2030 (pays de l'UE et OCDE) et d'ici 2040 dans le reste du monde ;
- Fin de tout nouvel investissement en direct dans des entreprises concourant au développement de nouveaux projets charbon, pétroliers et gaziers non conventionnels;
- Réduction de 50% de l'intensité carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises entre 2021 et fin 2029, sur une trajectoire d'alignement avec les accords de Paris.

Les objectifs de la stratégie d'investissement durable du Groupe Groupama et leur mise en œuvre sont revus et validés au moins 2 fois par an par le Comité d'Ethique et Durabilité du Groupe, comité rattaché au Comité Exécutif Groupe dont le rôle est de participer à l'élaboration et au suivi opérationnel de la stratégie de Groupama.

III/ INFORMATIONS SUR LA STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

a) Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Consciente de sa responsabilité dans la préservation de la biodiversité, Groupama AM a décidé d'ajuster sa stratégie pour aligner ses objectifs à long terme sur ceux du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté en 2022. Dans ce cadre, 23 cibles ont été définies à horizon 2030, lesquelles prévoient la protection de 30% des terres et de 30% des mers à échéance 2030. Parmi les 23 cibles de l'accord de Kunming-Montréal, Groupama AM axe sa stratégie biodiversité sur les 3 cibles suivantes :

- **Cible 8** : Réduire les impacts associés au changement climatique.
- **Cible 15** : Suivre et publier les impacts sur la nature par les acteurs économiques.
- **Cible 16** : Encourager les pratiques de consommation durable.

La **stratégie Capital naturel de Groupama AM intègre pleinement la biodiversité**, en allant au-delà de la diversité biologique stricte pour y associer la gestion de l'eau et des déchets. Nos priorités d'action pour cette stratégie Capital naturel sont les suivants :

- Mesurer les impacts environnementaux.
- Réduire les impacts environnementaux des décisions d'investissement.
- Financer les entreprises les mieux positionnées face aux enjeux environnementaux.

Les indicateurs quantitatifs de la biodiversité intègrent à la fois la prise en compte de la biodiversité dans la méthodologie de notation des émetteurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'États, les mesures de dépendance et d'impact, ainsi qu'une analyse sectorielle des activités économiques. Ces niveaux de lecture sont complémentaires et permettent une synergie dans l'analyse globale.

Prise en compte de la biodiversité dans le pilier E de la méthodologie de notation ESG

Le pilier environnemental du score ESG met particulièrement en avant les indicateurs liés à la biodiversité.

Du côté des entreprises

La notation environnementale de Groupama AM pour les émetteurs entreprises intègre les enjeux de perte de biodiversité à travers :

- Le pilier « Evolution du modèle économique », qui intègre notamment la *NEC (Net Environmental Contribution)*, un outil pour mesurer l'alignement du modèle économique d'une entreprise avec les enjeux de transition. Il intègre les enjeux environnementaux (selon la pertinence au niveau du secteur d'activité) à travers des indicateurs sur les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat qui sont des enjeux clés de l'accord de Kunming Montréal.
- Le pilier « Capital naturel », qui met en exergue la performance et la pertinence des engagements de l'entreprise sur les thématiques biodiversité, climat, eau et déchets. Ainsi Groupama AM utilise un « Score Eau » dans sa méthodologie de notation ESG. Ce score combine à la fois une mesure du niveau d'impact des entreprises sur l'eau en utilisant l'indicateur PAI 8 « Rejets dans l'eau » ainsi qu'une appréciation des politiques mises en place par l'entreprise afin de réduire son incidence négative.

Du côté des États

Le pilier « Environnement » est considéré comme une source de croissance de long terme dans la notation du Risque Pays. Il intègre les enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité. Cette dernière englobe les données permettant d'apprécier la qualité du sol telles que les surfaces forestières (% du territoire), la consommation d'engrais (kilogrammes par hectare de terres arables), le taux d'urbanisation (% de la population urbaine dans la population totale) et l'épuisement des ressources naturelles (% du RNB). Il existe en revanche peu de variables récentes susceptibles d'évaluer la qualité de l'eau. L'ensemble des données proviennent de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, Groupama AM mesure ses impacts et dépendances sur tous ses investissements détenus en direct en actions et en obligations d'entreprises au 31/12/2024.

b) Respect de la Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique de 1992 a trois principaux objectifs qui sont : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Groupama Asset Management s'engage à y contribuer à travers :

- L'intégration de la biodiversité dans la notation ESG, qui permet d'analyser les actifs présentant de fortes dépendances aux services écosystémiques et/ou de forts impacts sur la biodiversité. La prise en compte des pressions sur la biodiversité se fait essentiellement via l'empreinte biodiversité, l'indicateur Capital naturel, la surface forestière, et la consommation d'engrais. Ces éléments sont intégrés dans notre modèle de notation, influençant ainsi directement le score ESG de chaque actif et, par conséquent, sa prise en compte dans tous nos portefeuilles ayant une dimension de durabilité.
- Sa stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité axée sur certaines cibles de l'Accord de Kunming-Montréal.
- L'engagement collaboratif SPRING lancé par les PRI, rejoints en 2023 par Groupama AM. Cet engagement a consisté dans un premier temps à signer une déclaration commune autour de la volonté d'agir en tant qu'investisseur pour la biodiversité conformément aux buts et cibles de Kunming-Montréal avec publication début 2024 des signataires. En 2025, cet engagement va être décliné auprès d'une grande entreprise française. Cette initiative sera en accord avec les axes de sa stratégie Biodiversité, alignée avec les trois objectifs de l'accord de Kunming Montréal : réduction des impacts climatiques, consommation durable et suivi des impacts des acteurs économiques sur la nature.
- Le développement de son offre de fonds, notamment à travers une stratégie de dette privée dédiée au financement de la transition du secteur agricole et agroalimentaire.

Groupama Asset Management a conscience des limites de cette stratégie, notamment concernant le manque de cible quantitative et d'horizon de temps, mais Groupama Asset Management estime à ce stade que la Convention sur la diversité biologique (CDB) est difficile à mettre en œuvre avec des objectifs quantitatifs.

IV/ INFORMATIONS SUR LES DEMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

a) La liste des grands risques ESG

Selon le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les risques de durabilité sont définis comme tout « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ». On les retrouve chez Groupama Asset Management dans la liste des Grands Risques ESG, mise en place en 2013. La liste des Grands Risques ESG est validée au sein d'un comité dédié se réunissant tous les trimestres : le Comité des risques de durabilité.

Ainsi, Groupama Asset Management suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG** : la liste des Grands Risques ESG.

Les émetteurs intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les émetteurs pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un *downgrade* significatif de la part des agences de notation financière.

La définition des entreprises controversées intègre deux catégories :

- **Les entreprises confrontées à un scandale important** touchant leur métier ou leur savoir-faire et qui font face à des risques judiciaires importants (amende), à la remise en cause d'une partie de leur activité et à un risque de réputation. Si le scandale ne présente pas d'impact financier alors la controverse n'est pas retenue.
- **Les entreprises suivies par les analystes et dont la gouvernance est jugée défailtante**, ce qui implique un risque d'instabilité, de perte de confiance des investisseurs ou de valeur.

Ainsi les émetteurs risqués, selon les critères des sous-ensembles, sont exclus de l'univers d'investissement des portefeuilles de Groupama AM, et sont suivis par le comité risque de durabilité.

b) Les risques physiques et de transition

1/ Définition des risques de transition et physiques issus de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures)

La TCFD identifie deux risques principaux en ce qui concerne l'impact du changement climatique :

- La modélisation de l'impact des tendances de marché et de la réglementation liées à la transition vers une économie bas carbone sur les émetteurs qui est appelée « **risque de transition** ». Il peut être mesuré en termes financiers ou purement « climatiques » ;
- L'incidence que peuvent avoir le changement climatique, et en particulier les phénomènes météorologiques extrêmes, sur les « actifs réels » de l'émetteur tels que l'immobilier. Il s'agit des « **risques physiques** » (chroniques ou aigus) selon les recommandations de la TCFD.

2/ Mesure des risques de transition et des risques physiques des portefeuilles d'investissement

Groupama AM intègre les enjeux climatiques dans son processus d'analyse extra-financière en s'appuyant sur les évaluations de ses fournisseurs (Iceberg Data Lab jusqu'à 2024). Ces analyses permettent d'identifier les risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes et chroniques ainsi que les risques de transition liés à l'évolution vers une économie bas-carbone auxquels sont exposés les émetteurs. Chaque émetteur se voit attribuer un score de risque, sur une échelle de 0 à 100, facilitant une appréciation quantitative de sa vulnérabilité climatique.

A partir de 2025, ces données seront intégrées dans la méthodologie d'analyse ESG propriétaire de Groupama AM, contribuant à la notation globale des émetteurs. Cette approche permet de mesurer l'exposition aux risques climatiques à l'échelle des portefeuilles et d'orienter les décisions d'investissement en conséquence.

Dans le cadre de sa démarche d'intégration des enjeux climatiques, Groupama AM a conduit une analyse sectorielle de l'exposition de ses investissements aux risques physiques et aux risques de transition. Cette analyse, menée secteur par secteur, nous aide à mieux gérer ces risques et à orienter nos décisions pour renforcer la résilience de nos portefeuilles.

L'analyse de nos investissements (actions et obligations d'entreprises), majoritairement exposés aux secteurs de la finance, de la consommation cyclique et de la consommation non cyclique, met en évidence plusieurs enseignements :

- Le secteur financier est l'un des secteurs avec le score de risque physique le plus faible. Cependant, il montre la plus forte augmentation du risque de transition (+2,0 %), ce qui souligne une sensibilité croissante aux transformations induites par la transition écologique, notamment les évolutions réglementaires.
- Bien que le secteur des services aux collectivités ait le risque physique le plus élevé, son faible poids dans notre portefeuille (6 %) relativise son impact global.
- Le secteur de l'énergie a vu son risque physique augmenter en un an (+4,52 %), reflétant une vulnérabilité accrue aux impacts du changement climatique. Il présente aussi un risque fort de transition, mais ce score a fortement baissé en un an (-8,3 %), ce qui pourrait indiquer des efforts d'adaptation ou des ajustements stratégiques significatifs en réponse aux exigences de décarbonation.

Groupama AM contribue aux travaux de quantification des risques climatiques du portefeuille d'actifs assurantiels gérés pour le compte du Groupe Groupama (portefeuille de GG Vie).

Les travaux menés en 2024 par la Recherche ont suivi la démarche suivante :

- Examen du cadre méthodologique existant de la quantification des risques ;
- Participation à la démarche et à l'établissement de la méthodologie commune avec le Groupe ;
- Choix d'un indicateur et calcul sur les portefeuilles ;

L'analyse des résultats de la quantification en cours sur S1 2024 a permis de sélectionner un indicateur du risque de transition a été sélectionné pour les entreprises en portefeuille : l'impact de la taxe carbone.

L'analyse des paramètres à intégrer pour modéliser l'impact d'une taxe carbone a ensuite été conduite selon les étapes suivantes:

- Identification des sources de données sur le niveau d'une taxe carbone en fonction de différents scénarios climatiques ;
- Détermination des paramètres à intégrer dont les secteurs les plus sensibles à l'introduction d'une taxe carbone ;

- Analyse des pratiques de place sur la modélisation d'une taxe carbone pour quantifier le risque de transition ;
- Détermination des pistes d'amélioration pour 2024-2025 en application des exigences de l'Art 29 LEC, notamment en lien avec la gestion.

3/ Prise en compte des risques de transition et des risques physiques dans les portefeuilles d'investissement

Groupama Asset Management limite son exposition aux risques physiques et de transition à travers la mise en œuvre de sa politique Energies Fossiles et à travers l'analyse des catégories climat.

A ce titre, des engagements de sortie du charbon d'ici à 2030 (OCDE) et à 2040 (hors OCDE) et sur la baisse progressive de nos investissements en énergies fossiles non conventionnelles ont été pris sur l'ensemble de nos fonds. Ces engagements sont détaillés dans la politique Energies Fossiles de Groupama Asset Management publiée sur le site internet de Groupama Asset Management.

https://www.groupama-am.com/publication/2024_politique_energie_fossile.pdf

Groupama Asset Management met également en place des actions d'engagements individuels et collectifs auprès des entreprises des secteurs de l'énergie pour les inciter à réduire leurs émissions à court et moyen terme et à diriger leurs investissements vers des solutions décarbonées. La politique de vote de Groupama Asset Management intègre également des critères sur l'adéquation des stratégies climatiques des entreprises. Groupama Asset Management soutiendra les résolutions climatiques déposées par les sociétés si elles présentent l'un ou l'autre de ces éléments :

- Les objectifs quantitatifs de réduction des émissions CO2 (scope 1 et 2 à minima) compatibles avec les Accords de Paris ;
- Un objectif de neutralité carbone d'ici 2050 passant par un plan de transition visant à réduire les émissions carbone sur les scopes 1/2/3 accompagné d'objectifs intermédiaires de réduction des émissions à court, moyen et long terme.

c) Les risques liés à la biodiversité

Concernant les risques liés à la biodiversité dans sa politique des gestions des risques, Groupama Asset Management estime qu'en l'état actuel des méthodes et données, la mesure des risques financiers liés à la biodiversité est complexe et peu mature. Une veille constante concernant les indicateurs disponibles pour répondre à cette exigence est effectuée.

VI Méthodologies

a) Quantifier les risques en mesurant les impacts climatiques et les plans de transition

Groupama AM s'engage activement dans la quantification des risques climatiques et de biodiversité dont les méthodologies sont explicitées ci-dessous. Il est à noter que les travaux sur les plans de transitions ont débuté en 2023, se sont poursuivis et ont abouti sur un plan

méthodologique en 2024. Ils seront pleinement intégrés au pilier environnemental de la méthodologie ESG en 2025. Par ailleurs en 2024, nous avons mené une analyse plus approfondie des impacts de nos portefeuilles à partir de trois sources :

- L'exposition aux secteurs les plus impactants d'après la base de données ENCORE ;
- L'exposition aux secteurs identifiés comme prioritaires par la Finance for Biodiversity Foundation ;
- L'empreinte biodiversité des portefeuilles, grâce aux données fournies par Iceberg Data Lab.

Pour plus d'informations sur la méthodologie des risques physiques et de transition et la méthodologie d'évaluation des plans de transition, veuillez-vous référer au rapport LEC 29 de Groupama AM.

b) Quantifier les risques en mesurant l'impact et la dépendance du portefeuille à la biodiversité

Groupama AM s'appuie sur la Corporate Biodiversity Footprint (CBF) développée par Iceberg Data Lab pour mesurer l'impact de ses investissements sur la biodiversité. Cette mesure est par ailleurs intégrée à sa méthodologie de notation ESG. En parallèle, Groupama AM utilise la base de données et la méthodologie ENCORE pour mesurer la dépendance de ses portefeuilles à la biodiversité et aux différents écosystèmes.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de mesure de l'impact et la dépendance du portefeuille, veuillez-vous référer au rapport LEC 29 de Groupama AM.

c) Description de la méthodologie de notation ESG

Au cœur de notre approche réside une analyse fondamentale des émetteurs indissociable de notre méthodologie de notation ESG. Cette approche intégrée est notre ADN. Elle nous permet de détecter les mutations économiques liées aux transitions numériques, démographique et environnementale. La méthodologie ESG de Groupama AM intègre les risques et opportunités ESG selon le principe de la double matérialité consacré par le règlement SFDR.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de notation ESG, veuillez-vous référer au rapport LEC 29 de Groupama AM.

d) Qualité des données utilisées

Comme tous les investisseurs, Groupama AM rencontre d'importants défis dans l'exploitation des données ESG, principalement en raison de l'absence de standardisation des données ESG, du manque de couverture, des variations lors des changements de modèle des fournisseurs, ainsi que du manque de transparence associé. Dans la continuité des actions enclenchées en 2023, les équipes de Groupama AM sont fortement investies pour améliorer la qualité des données ESG.

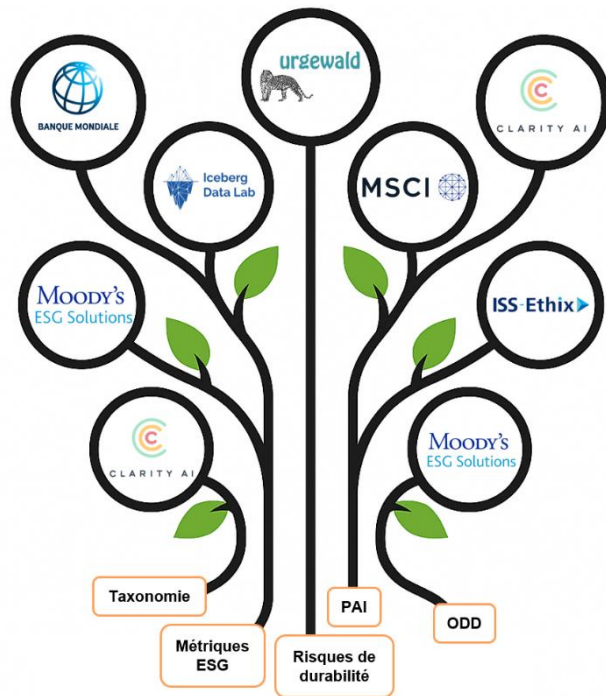
Dans ce cadre, le changement de fournisseur permet à Groupama AM d'identifier des partenaires offrant des sources de données plus pertinentes et de renforcer la robustesse de ses analyses. Cette évolution contribue également à l'amélioration continue des méthodologies internes au service d'une évaluation ESG toujours plus fiable et précise.

Les sources de données exploitées

Groupama AM a recours aux fournisseurs suivants pour appliquer ses méthodologies (à fin 2024)

Mise en place de contrôles systématiques dans les outils d'analyse

Groupama AM a mis en place des contrôles automatisés en amont de l'intégration des données dans son outil interne StarQube. Chaque donnée est examinée pour détecter les anomalies, les variations importantes sont identifiées, et les changements de périmètre sont suivis. Groupama AM peut effectuer des corrections sur les données de mauvaise qualité et compléter des données absentes afin de les rendre cohérentes, avec une piste d'audit. Ces contrôles permettent à Groupama AM de garantir des données fiables et de meilleure qualité pour ses analyses et décisions d'investissement.



Analyses internes des émetteurs

Lors des analyses sur les valeurs suivies, Groupama AM vérifie et corrige les données brutes des fournisseurs afin de les rendre cohérentes dans StarQube. En complément, un processus d'initiation a été mis en place pour permettre d'attribuer des notes aux valeurs non suivies par les fournisseurs. Chaque émetteur fait l'objet d'une analyse ESG interne, validée ensuite par le Comité de Recherche.

Échange avec les fournisseurs de données

Groupama AM échange constamment avec ses fournisseurs de données ESG afin de remonter les anomalies constatées et les points d'incompréhension. Ce dialogue proactif avec les fournisseurs permet également à Groupama AM de mieux s'appropriier les modèles estimatifs qu'elle exploite.

VI/ INDICATEURS ESG DU FOND

Principales caractéristiques et mesures au 31/09/2025 :

Nature de l'indicateur	Mesure
Score ESG sur 100	78
Taux de couverture (en %)	96
Score pilier Environnement	72
Score pilier Social / Sociétal	74
Score pilier Gouvernance	65
Investissement durable (en %)	87
Intensité carbone (en tCO2)	303
Alignement trajectoire en *C	2,2
Part verte (alignement à la taxonomie en % de CA)	4
NEC (en %)	-0,01
Intensité biodiversité en Km ² .MSA/M€	-0,04
Créations d'emploi (en %)	1
Heures de formation	28
Indépendance des administrateurs (en %)	82